



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 079

### SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS : RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE DU SERVICE – ANNEE 2023

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

#### Rappel du contexte

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente en matière de gestion des déchets, pour cela le Service Public de Gestion des Déchets est en charge de trois missions principales :

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20240918-079-DE

1. La collecte des déchets des ménages et assimilés
2. Leur transport vers les centres de traitement
3. Le traitement des déchets

Par extension, la Communauté de communes assure aussi une partie de la collecte, du transport et du traitement des déchets des entreprises, cependant sans le financement spécifique de la redevance spéciale qui n'a jamais été instaurée.

La Communauté de communes assure aussi par transfert de l'ancien SIVOM D'AUBUSSON ET DE SA REGION le suivi post-exploitation des anciennes décharges de Felletin et d'Aubusson mais aussi de celle de Faux-la-Montagne suite à la création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Les différentes collectes sont assurées par le biais de plusieurs dispositifs

- Les tournées de ramassage des OMR et RS en points de regroupement
- Les collectes de verre, RS et textiles au sein des Points d'Apport Volontaire
- Le ramassage des cartons des commerçants
- La collecte des encombrants
- Les apports en déchetterie

De ces collectes émanent un ensemble de flux de déchets orientés vers des filières de traitement spécifiques. Deux principaux flux sont pris en charge :

- Les OMR, envoyées à la Centrale Energie de Limoges Métropole mais aussi en 2023 au centre VERNEA du VALTOM à Clermont Ferrand
- Les RS, envoyés au centre de tri de Beaune-les-Mines de Limoges Métropole

Pour cela, ils sont rassemblés sur le quai de transfert du site du Thym, à Moutier-Rozeille puis pris en charge par un prestataire pour leur transport jusqu'aux deux centres de traitement. Les autres flux collectés font l'objet de prises en charge spécifiques.

Les collectes assurées en régie sont réalisées par l'équipe de ripeurs, chauffeurs, autres agents et grâce aux moyens techniques du service : parc de conteneurs et colonnes de tri, quatre camions benne à ordures ménagères, deux véhicules utilitaires.

Les deux déchetteries du Thym et des Alluchats assurent et organisent l'accueil, les dépôts et l'évacuation des apports.

Les principales prestations ont fait l'objet d'un renouvellement des marchés à compter du 1er janvier 2023 :

- Marché pour la location des bennes de transport (RS et OMR) et le transport aux centres de traitement, attribué à la société Corrèze Fertil'
- Marché pour la location des bennes de collecte, le transport et de traitement des principaux flux de déchetteries (ferrailles, déchets verts, bois, encombrants, cartons, DDS, pneus) attribué à la société Suez
- Marché pour la collecte, le transport et le traitement du verre à recycler, attribué à la société Mineris

Pour certaines filières de collectes spécifiques des déchetteries, les organismes repreneurs assurent eux-mêmes la prise en charge des matières sur le site des déchetteries (filières REP). Enfin des contrats ou partenariats spécifiques sont établis pour d'autres collectes particulières (huiles alimentaires, objets de réemploi, gravats, etc.).

## Présentation de la demande

Les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doivent présenter annuellement leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. À ce titre la Communauté de communes exerçant la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés doit présenter son rapport au Conseil communautaire au titre de l'année 2023.

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service que vous trouverez joint en annexe permet de disposer d'une vision synthétique du fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il présente les données principales de l'activité, ainsi que les indicateurs techniques et financiers afin de les porter à connaissance de l'Assemblée délibérante.

## Éléments d'appréciation

Le rapport annexé présente les caractéristiques du service pour l'année 2023 et notamment les points suivants :

- ✓ Les principales missions du service
- ✓ Les moyens humains et matériels mobilisés en 2023
- ✓ L'organisation technique en place et les principaux indicateurs de résultats
- ✓ Les éléments financiers
- ✓ Les perspectives 2024

## Les faits marquants l'année 2023 sont :

- ✓ Le lancement des nouveaux marchés de prestations de service et la régularisation de l'ensemble des contrats et conventions de partenariat
- ✓ La mise en place d'un outil de suivi et de pilotage et une réflexion de fond pour l'optimisation du service
- ✓ Une réunion de la commission le 27 juin 2023 à Vallière
- ✓ 12 décisions du Conseil et Bureaux Communautaires pour acter les principales décisions relatives au service
- ✓ La mise en place d'une mission de prévention, notamment appuyée par deux appels à projet Régionaux avec l'organisation d'une médiation culturelle et une journée apprenante dédiée aux élus du territoire.

Le récapitulatif des tonnages collectés en 2023 pour les principaux flux est le suivant :

- Ordures Ménagères Résiduelles : 2 560 t (- 296 t / 2022)
- Recyclables Secs (sacs jaunes) : 638 t (+ 62 t / 2022)
- Refus de tri : 173 t (+ 46 t / 2022)

- Verre : 507 t (+ 31 t / 2022)

A noter une évolution positive des tonnages de l'année 2023. A contrario, l'augmentation significative des refus de tris indique un nécessaire effort à fournir pour le déploiement d'un meilleur geste de tri par les usagers.

En outre, en ce qui concerne les collectes de déchetteries, les données sont contrastées avec une baisse globale de 10 % des tonnages collectés mais avec une grande disparité et des augmentations importantes telle que pour les apports des déchets verts. Des ajustements devront être opérés en ce qui concerne ces collectes pour viser la réduction des apports et une meilleure qualité du tri.

Le déploiement de nouvelles filières REP devrait aussi contribuer à réduire les dépenses d'exploitation par la réduction des volumes de déchets à transporter et à traiter.

### Eléments financiers

La comptabilité analytique permet d'identifier les principaux postes de dépenses et de recettes attachés aux services pour l'année 2023.

L'analyse détaillée montre globalement une importante hausse des charges de fonctionnement, notamment liée à la hausse des prix de transport et de traitement appliqués à l'occasion du renouvellement des marchés (jusqu'à 20 % de hausse sur certains postes). La réduction des tonnages a permis de contenir partiellement cette augmentation globale, tout comme l'augmentation des bases fiscales prodiguant au service un peu de souplesse.

Le bilan dépenses / recettes de la section de fonctionnement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	1 680 221,84 €	TEOM	2 009 318,00 €
Ressources humaines	658 741,46 €	Reprises matériaux et soutiens	260 478,68 €
Autres frais dont amortissements	28 922,20 €	Remboursements par des tiers et autres produits	35 434,44 €
<b>Total</b>	<b>2 367 885,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 305 231,12 €</b>

Ainsi l'analyse 2023 fait apparaître un déficit de 62 654,38 € auquel il conviendrait d'ajouter les frais de structures généraux peu aisés à identifier car ils sont intégrés globalement aux dépenses du budget général.

La recherche d'optimisation et de réduction des coûts, passant notamment par la réduction des volumes de déchets traités apparaît donc comme une priorité essentielle.

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :**

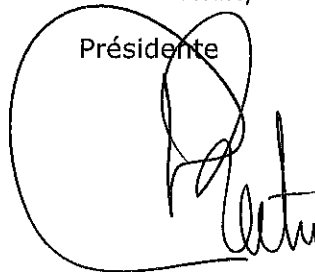
- **D'ACTER** la prise de connaissance du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Bertin', is written over a large, faint circular stamp or watermark.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044 014-2024 0918-079-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20240918-079-DE